Opinion

À la pointe de l'innovation

Par Georges Santer

omment mesurer et évaluer les performances des systèmes de recherche et d'innovation des différents pays? C'est à cette délicate question que plusieurs organismes



reconnus essaient d'apporter une réponse avec des indicateurs et des classements toujours très attendus. Les différents indices d'innovation et le classement des pays selon ces indices permettent à un pays de comparer son niveau de performance en matière d'innovation avec d'autres et d'évaluer l'efficacité de sa politique mise en œuvre.

Les plus connus des indices qui font régulièrement la une dans les rubriques économiques de la presse sont 'The Global Innovation Index', créé en 2007 par l'Université de Cornell, l'INSEAD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Bloomberg Innovation Index ou encore le 'European Innovation Scoreboard' publié par la Commission européenne.

Les différents classements sont le résultat de montages complexes, intégrants de nombreux indices et sous-indices mesurant la performance des pays considérés dans de nombreux domaines: environnement politique et de régulation, accès au crédit, infrastructure ICT, dépenses en RDI... Les classements distinguent les constituants de l'innovation (input) de ses résultats (output), lesquels se traduisent par exemple par la création et la diffusion de nouvelles connaissances (brevets) ou par la création de nouveaux biens et services. Les informations statistiques utilisées proviennent de différentes organisations internationales reconnues, comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds monétaire international (FMI), la

Banque mondiale ou l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Dans le peloton de tête des classements on retrouve des pays comme la Corée du Sud, la Suisse, le Singapour, les pays scandinaves ou bien l'Allemagne. Quant aux performances du Luxembourg, on constate de manière générale qu'elles sont plutôt bonnes: avec sa 8e place parmi 27 pays européens, la Commission européenne qualifie le Luxembourg comme 'strong innovator', au niveau international le Grand-Duché occupe la 12e place dans le classement du Global Innovation Index, tandis que Bloomberg place notre pays en position 34 de son 'ranking'. Le Luxembourg obtient par exemple d'excellentes notes pour la catégorie des outputs et pour son accès aux technologies TIC ou la performance dans le domaine de la logistique. Pour ce qui est des faiblesses, on note par exemple la difficulté au Luxembourg de démarrer une entreprise ou de faibles résultats pour les facteurs liés à l'enseignement et plus spécifiquement à l'enseignement tertiaire.

Force est donc de constater que le Luxembourg est plutôt bien positionné dans les différents classements et que la politique en faveur de la RDI menée au cours des dernières années porte ses fruits. Par conséquent, la bonne performance du dispositif de la RDI au Luxembourg contribue à renforcer la compétitivité économique de notre pays et constitue un argument non-négligeable pour attirer de nouveaux investissements. Si l'on y ajoute les quelques projets de techcentres privés qui sont en cours; le lancement du Composite Centre; l'initiative 'Spaceresources.lu'; les différentes mesures du nouveau régime d'aides à la RDI ainsi que l'annonce du gouvernement luxembourgeois d'instaurer, en 2018, un nouveau régime IP (patent box) compatible avec les standards établis par l'OCDE, on peut être confiant que le Luxembourg va rester un pays à la pointe de l'innovation.

Georges Santer est conseiller auprès de la FEDIL